

Retards de paie des AESH et AED : La coupe est pleine mais les comptes bancaires tardent à se remplir !

Les personnels Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) et les Assistant-es d'Éducation (AED) du département du Var dont la paie dépend du service mutualisateur de Draguignan Viennent seulement de recevoir leur salaire du mois de janvier 2022.

Les autres personnels ont pour leur part reçu leur paie le 27 janvier, comme prévu. Ce retard dans le paiement des salaires est inacceptable, d'autant que c'est la troisième fois depuis le mois de septembre.

Les AESH et les AED sont employé-es sous des contrats précaires avec des temps incomplets imposés et donc de bas salaires (environ 800€ pour les AESH, entre 750 et 1200€ pour un AED selon la quotité de travail). Ne pas les rémunérer à temps est intolérable !

SUD Education Var avait déjà alerté la DSDEN du Var en octobre et décembre et s'est de nouveau adressé au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) suite à ce nouveau retard :

« Le syndicat SUD Education Var a été contacté par de nombreux personnels AESH et AED du département car leur paie du mois de janvier n'a pas encore à ce jour été versée.

Depuis le début de l'année scolaire cela fait trois fois que cette situation se présente, pour les salaires des mois de :

- septembre 2021 : versée le 5 octobre au lieu 28 septembre*
- novembre 2021 : versée le 1^{er} décembre au lieu du 28 novembre*
- janvier 2022 : non versée à ce jour au lieu du 28 janvier*

Dans le même temps les autres personnels ont eu le versement de leur traitement en temps et en heure. Cela démontre qu'il y a un problème au niveau du service mutualisateur de la paie au lycée Jean Moulin à Draguignan.

Nous vous avons alerté sur ce problème récurrent le 4 octobre 2021 puis le 16 décembre 2021. Nous vous demandions de faire en sorte que cela ne se reproduise plus. Or le problème n'est toujours pas réglé pour les salaires de janvier.

Nous n'incriminons absolument pas les personnels travaillant au service mutualisateur du lycée Jean Moulin, bien au contraire ! Leurs conditions de travail ne doivent pas être reluisantes, ni agréables face à leur charge de travail qui augmente depuis la mise en place des PIAL, de la Protection Sociale Complémentaire et du versement de l'indemnité inflation.

Il vous revient de trouver les solutions nécessaires et d'y affecter rapidement et durablement le personnel en nombre suffisant pour faire face à cette charge de travail en augmentation croissante. Un service qui gère autant de rémunérations doit bénéficier du personnel adéquat pour assurer sa mission.

Il n'est pas normal qu'une telle situation perdure et vous devez y mettre fin dans les plus brefs délais. Les personnels AESH et AED touchent des salaires qui sont bas et qui ne permettent pas d'économiser. Ainsi le moindre retard sur la paie peut avoir des conséquences graves pour nos collègues et leurs familles.

Nous souhaitons que les personnels AESH et AED qui n'ont pas été payé-es dans les temps puissent bénéficier d'aides et d'intérêts moratoires de la part de vos services afin de compenser les frais engendrés par les retards de paie. »

Les politiques de suppressions de postes ou de non recrutements, notamment dans les services administratifs, ont des conséquences sur le fonctionnement de l'administration. Elles réduisent la qualité du service rendu à la population, mais aussi auprès des personnels travaillant pour le service public d'éducation.

Nous demandons que des moyens humains soient affectés rapidement et durablement au service de paie mutualisateur afin que de tel retards ne se produisent plus.